

Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré

I. Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré. 1892-08.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

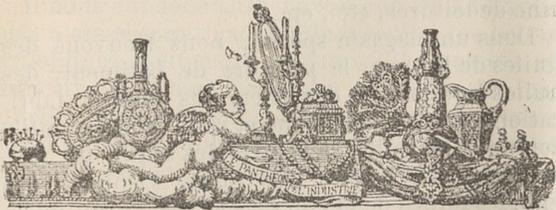
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

tous les types de vermicelles, les nouilles, les lazagnes, les macaronis, les grains de plomb, les grains d'avoine, les étoiles, les couronnes, les sifflets, les côtes de céleri, les coquilles, toutes les lettres de l'alphabet, un grand nombre de figures d'animaux, etc., etc., toutes ces formes, disons-nous, ont une précision, une élégance même qui les recommandent beaucoup moins aux consommateurs que le très bon goût des pâtes et leurs excellentes qualités alimentaires, mais qui ne sont pourtant indifférentes ni aux épiciers, très heureux de bien décorer leurs vitrines, ni à leurs clients qui aiment à parer leurs plats et les assiettes de leurs convives.

Les pâtes ne sont pas le seul genre de produit de M. Granjon. Il fabrique avec le même soin et le même succès : des semoules fines, des semoules moyennes, de grosses semoules, il offre à sa clientèle les meilleurs tapiocas exotiques, notamment les meilleurs du Brésil, et en constatant tous les soins qu'il se donne pour ne présenter à la consommation que des produits de premier ordre, nous avons compris qu'il ait réduit à l'impuissance un si grand nombre de concurrents.

G.



UNE FABRIQUE DE MEUBLES A MONTLUÇON

On a souvent crié contre cet esprit de centralisation qui s'est emparé de la France, plus peut-être que de tout autre pays du monde, contre cette espèce de phénomène morbide qui pousserait au cœur du pays toutes les forces vives, toute l'énergie vitale, et qui condamnerait de plus en plus les extrémités du corps social à l'affaiblissement, à l'anémie.

Nous n'hésitons pas, quant à nous, à considérer ces plaintes, pendant quelque temps justifiées, comme fort exagérées aujourd'hui. Nous ne cessons de constater, en effet, dans nos tournées à travers les départements, de consolants symptômes de décentralisation. Tous ceux qui s'intéressent au développement et au progrès de l'industrie française ne peuvent que s'en réjouir, car le monopole de la capitale, en supprimant l'émulation, aurait fini par devenir une cause de décadence.

Dans la fabrication des meubles, par exemple, les villes de province peuvent, nous ne craignons pas de le dire, rivaliser avec la capitale, et même cette industrie est peut-être celle où, pour des raisons que nous allons exposer, les départements peuvent lutter avec le plus d'avantages contre Paris.

Il est certain que pour le goût, pour l'invention, Paris ne peut être dépassé. Mais, d'une part, il n'y a aucun motif pour que ce goût et ces facultés créatrices ne se rencontrent pas également dans les autres villes françaises, et, d'autre part, on doit reconnaître qu'à Paris la fabrication, en raison des besoins pressants de la consommation, est trop hâtive et, par suite, ne donne que des résultats insuffisants au point de vue de la solidité; sans compter que le prix excessif de la main-d'œuvre et l'élévation des frais généraux ne permettent pas d'établir les meubles à des conditions avantageuses pour l'acheteur.

Donc, fabrication plus soignée et donnant des résultats supérieurs au point de vue de la solidité, prix de revient beaucoup moindre par suite des frais généraux bien moins élevés qu'à Paris, tels sont les avantages que les fabricants de meu-

bles des départements ont sur leurs concurrents parisiens; tels sont aussi les avantages que nous venons de constater en visitant une maison de Montluçon (Allier).

Il s'agit de la maison Génichon et fils aîné, établissement déjà ancien, fondé par M. Génichon père, qui a pris son fils aîné comme associé il y a deux ans. Cette maison se divise en deux parties : les magasins de vente, 67, boulevard de Courtais, et les ateliers de fabrication, rue du Cheveau-Fug. Sous l'aimable conduite de M. Génichon aîné, nous avons pu examiner la belle installation des uns et des autres.

Les magasins de vente sont magnifiques et paraîtraient tels même à Paris. Du reste, il s'agit ici d'une maison fort importante, un des rares établissements de France qui, fabriquant les meubles de toutes sortes, simples et riches, vendent eux-mêmes les produits de leur fabrication.

Dans ces beaux magasins, au rez-de-chaussée et au premier étage, nous trouvons des bois de lit, des armoires à glaces, des buffets, des toilettes de tous les styles : Renaissance, Henri II, Louis XV, Louis XVI, etc., en acajou, noyer, noyer ciré, bois de rose. L'assortiment est considérable, et peut satisfaire tous les goûts.

Dans un magasin séparé, les clients peuvent faire leur choix dans une très riche collection de chaises, fauteuils, canapés, etc. Ces sièges ne sont pas garnis; on les garnit ensuite avec l'étoffe choisie, et l'on peut même apporter aux modèles courants toutes les modifications désirées par le client. Le garnissage des sièges se fait dans les annexes de la maison, où un certain nombre d'ouvriers sont constamment occupés. Il y a aussi un atelier de garnissage des tentures, où travaillent plusieurs femmes.

Nous nous rendons ensuite aux ateliers de fabrication, situés à quelques minutes des magasins de vente. C'est là que fonctionnent mécaniquement de magnifiques machines-outils, servant au travail du bois.

Les bois bruts sont d'abord coupés ou débités en planches de différentes longueurs et épaisseurs, au moyen de scies à ruban; ces planches passent ensuite dans des outils tournant avec rapidité, pour être rabotées, puis planées. Un autre instrument, appelé toupie, forme les moulures, atteignant parfois trente et trente-cinq centimètres, avec une facilité remarquable, due en partie à l'adresse des ouvriers choisis auxquels ces outils sont confiés.

Une fois terminées, toutes les pièces sont classées par genres de bois et par tailles, afin d'être employées au fur et à mesure du montage des meubles. D'habiles sculpteurs sont chargés de la décoration des frontons et de certains panneaux.

À côté de ces vastes ateliers, où tout est exécuté mécaniquement, nous trouvons un atelier, non moins vaste, où d'autres ouvriers procèdent à l'assemblage des pièces que nous venons de voir travailler. C'est là que nous voyons construire des buffets, des armoires à glace, des tables, etc., dont le fini nous paraît tout à fait irréprochable. La solidité de ces meubles est tout particulièrement remarquable, notamment celle des panneaux, composés de plusieurs épaisseurs de bois placées réciproquement en sens contraire, et opposant une résistance extraordinaire à toute tentative d'enfoncement.

Cette maison est, en somme, admirablement outillée et organisée, et il en est peu qui puissent lutter avec elle. Outre son important commerce de détail à Montluçon même, elle fournit les marchands de meubles des départements voisins.

M. Génichon fils aîné s'occupe spécialement de la partie commerciale, des rapports avec la clientèle; il dirige les magasins de vente. Comme tapisier, c'est un véritable artiste, s'entendant admirablement aux agencements, et les acheteurs trouvent en lui un guide excellent pour les diriger dans leurs choix.

Il est dignement secondé par son frère, M. Génichon fils jeune, qui, lui, s'occupe de la fabrication qu'il dirige comme chef des ateliers. C'est un excellent dessinateur, connaissant à fond l'ébénis-

terie, dirigeant aussi avec compétence la partie mécanique. Grâce à la collaboration et à la bonne entente des deux frères, la maison est organisée de manière à ne craindre aucune concurrence.

GRANT.



LES BIÈRES FRANÇAISES A MONTLUÇON



On sait combien les maladies de la vigne ont diminué la production des vignobles français, et l'on s'explique aisément que cette diminution ait donné à la bière, dans la consommation de notre pays, une importance qu'elle n'avait jamais eue. Quand on a compris qu'il était impossible, à moins de se résigner à de grosses dépenses, hors de la portée de la plupart des bourses, d'avoir de bon vin naturel; quand on a constaté les falsifications dont le vin est si généralement l'objet, on a cherché une autre boisson et c'est la bière qu'on a choisie tout naturellement.

C'est ce qui explique le grand développement de la consommation de cette boisson, qui est aujourd'hui d'un usage général même dans des pays où jusqu'à ce jour elle n'avait guère pénétré. Le goût public s'est peu à peu habitué à la bière, dont on a su apprécier les qualités; et, d'autre part, la fabrication française a réalisé des progrès considérables, nos brasseurs ayant compris que le seul moyen de lutter avantageusement contre les producteurs étrangers était d'entrer résolument dans la voie des perfectionnements.

La bière se fabrique par deux procédés : la fermentation haute et la fermentation basse. Quoique ces deux systèmes aient leurs mérites, il est bien évident que la fermentation basse donne, dans bien des cas, des résultats supérieurs, et qu'en adoptant exclusivement, comme ils le faisaient autrefois, la fermentation haute, nos brasseurs se seraient mis dans un état d'infériorité incontestable vis-à-vis des brasseurs allemands.

Pour la consommation courante, la fermentation haute donne de très bonnes bières; de sorte que, pour répondre à tous les goûts et satisfaire à tous les besoins, les brasseries devraient toujours pratiquer les deux procédés. C'est ce qui fait le mérite de l'établissement de M. Wetz, que nous venons de visiter à Montluçon.

L'orge et le houblon qu'emploie cet établissement sont toujours de premier choix, ce qui a une grande importance, car beaucoup de brasseries se servent de matières premières de qualité inférieure, et l'on s'étonne ensuite de constater que l'usage d'une boisson aussi saine que la bière entraîne de graves inconvénients. Ces inconvénients résultent uniquement de la mauvaise qualité des matières premières.

Il n'y a rien de semblable à craindre avec l'établissement dont nous parlons. Ses bières, naturelles et hygiéniques, présentent de grands avantages sur les bières allemandes, qui nous arrivent chargées d'acide salicylique, dont le but est de les mettre en état de supporter le long voyage, mais qui est une substance nuisible et même toxique, ainsi qu'on l'a établi lors de l'intéressante discussion qui a eu lieu sur ce sujet à l'Académie de médecine.

La maison que nous signalons aujourd'hui fut fondée en 1851 par MM. Moussy et Kissel, auxquels M. Wetz succéda en 1871.

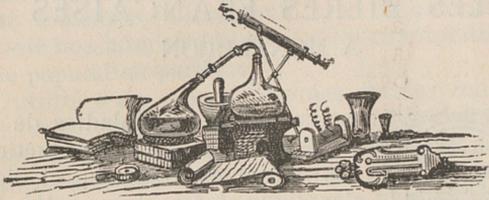
M. Wetz est un homme d'une haute compé-

tence en matière de brasserie, qui a obtenu de hautes récompenses aux expositions de Limoges, Tulle, Bordeaux, Rodez et, enfin, une médaille d'argent à l'exposition universelle de Paris 1889.

Sa maison, très bien installée, comprend la brasserie et des caves séparées, situées à Rimard (faubourg de Montluçon) : ces caves sont maintenues dans un état de fraîcheur absolue au moyen de la glace ; c'est là que sont emmagasinées les bières dites de conserve.

En résumé, nous croyons qu'on ne saurait trop recommander aux consommateurs de s'adonner à une boisson aussi saine que la bière ; seulement il y a bière et bière, et il est bon que le public soit renseigné sur les établissements auxquels il peut s'adresser avec confiance : c'est à cette nécessité que nous avons voulu répondre dans le présent article.

GRANT.



LA DISTILLERIE A MONTLUÇON



est très commun de rencontrer des gens qui, après avoir gémi avec raison sur les progrès de l'alcoolisme, font retomber la responsabilité de tout le mal sur les distillateurs, qu'ils accusent d'empoisonner le public en livrant à la consommation des produits outrageusement sophistiqués.

Qu'il y ait en France des distillateurs peu scrupuleux, nous ne le contestons pas ; d'ailleurs, il n'est aucune profession, si honorable qu'elle soit, dans laquelle on ne puisse trouver de regrettables exceptions. Mais nous tenons à faire remarquer que ce sont précisément des exceptions qu'on a prises pour la règle. Ces sophistications dont on se plaint peuvent être considérées comme la caractéristique générale de la distillerie étrangère, et surtout de la distillerie allemande. Mais c'est l'honneur de la distillerie française que nos bonnes maisons tiennent à réagir contre ces détestables tendances, et à donner à leurs produits des qualités hygiéniques qui les mettent infiniment au-dessus des alcools frelatés de leurs rivaux.

Nos excursions à travers nos départements nous permettent fréquemment de faire de consolantes constatations sous ce rapport ; et c'est ce qui vient encore de nous arriver à Montluçon, où nous avons visité une distillerie dont l'excellente fabrication nous a paru bien digne d'être signalée.

Nous voulons parler de la fabrique de liqueurs de MM. Prévost frères, fondée en 1870 sous la raison sociale Prévost père et fils, laquelle s'est transformée en Prévost frères en 1880. L'un des deux frères se charge des voyages ; l'autre, homme très capable, qui a autrefois travaillé comme distillateur dans plusieurs établissements de Paris, dirige l'établissement de Montluçon.

Toutes les liqueurs de cette maison sont de premier choix, et fabriquées dans une belle usine, très vaste, bordée d'un côté par un parc magnifique, propriété de la maison.

À gauche, dans une immense cour, sont les chais à spiritueux (rhums, eaux-de-vie, absinthes, kirschs, etc.), chais très considérables et où règne une fraîcheur bien comprise.

Nous passons ensuite dans le laboratoire de distillerie, où nous voyons un alambic pour les liqueurs et des bassines pour les sirops. Cette installation de laboratoire est faite sur le modèle des grandes distilleries de Paris.

Les soins les plus minutieux sont apportés à cette fabrication, pour laquelle on n'emploie que des matières premières d'excellente qualité. Tous les sirops sont parfumés avec des extraits spécialement préparés par la maison. Toutes les liqueurs et tous les sirops sont soigneusement filtrés, et ensuite mis soit en bouteilles, soit dans des tonneaux de réserve, suivant la nature ou la destination du liquide.

Les tonneaux et les bouteilles sont rangés dans un magasin spécial, dont l'ordre et la propreté nous ont beaucoup frappé.

Des caves à part sont réservées à la fabrication du cassis par infusion ; dans ces caves, tout est aménagé pour fournir des produits tout à fait exquis.

En somme, cette maison, fort connue et très estimée (M. Prévost aîné est juge au Tribunal de commerce de Montluçon), est entièrement digne, par la grande conscience qu'elle apporte à sa fabrication, de sa réputation bien établie. Sa nombreuse clientèle, composée principalement de débitants, cafés, hôtels, etc., s'étend au département de l'Allier et à tous les départements voisins : Cher, Creuse, Puy-de-Dôme, etc. Sa production considérable répond à peine au nombre toujours croissant des demandes, et c'est là un de ces succès auxquels on ne peut qu'applaudir.

GRANT.



UNE GRANDE QUINCAILLERIE A VICHY



n'existe pas, dans la langue française, de mot dont l'application soit d'une élasticité comparable à celle dont jouit le mot *quincaillerie*. Sous cette dénomination se trouvent rassemblés les objets les plus multiples, les plus divers, même les plus disparates.

Le fer (acier, tôle, fer-blanc, fer battu) forme la base de la quincaillerie. A ce métal sont venus se joindre le cuivre rouge, le laiton, le zinc, qui a remplacé le fer-blanc dans la plupart de ses emplois.

La quincaillerie peut se diviser en deux grandes classes principales, susceptibles elles-mêmes de se subdiviser. La première de ces classes, quoique n'étant peut-être pas la plus considérable au point de vue du chiffre des transactions commerciales, n'en est pas moins la plus importante, parce que c'est d'elle que procède la seconde classe, celle qui produit les innombrables articles de la quincaillerie courante, dite petite quincaillerie.

La première classe, celle de la grande quincaillerie, comprend tous les outils en général, à quelque genre d'industrie qu'ils appartiennent. La seconde se compose d'objets fabriqués, ressortissant à des industries différentes les unes des autres, tels que : articles de ménages, de ferblanterie, de chaudronnerie, de coutellerie, batterie de cuisine, appareils d'éclairage, de chauffage, articles de chasse, de pêche, etc., etc.

La majeure partie des industries et des arts sont donc tributaires de la quincaillerie ou lui fournissent leurs produits ; et l'on peut dire que ce commerce est un de ceux qui rendent les plus grands services. Il n'y a qu'à visiter une des grandes maisons de quincaillerie de Paris pour se rendre compte de l'étonnante variété d'objets que peuvent fournir ces grands établissements ; et nous devons ajouter que certaines villes des départements sont aussi favorisées que la capitale sous ce rapport, ainsi que nous venons d'avoir l'occasion de le constater à Vichy. Il s'agit de l'établissement *Aux forges de Vulcain* (rue de Nîmes, à Vichy).

Il est vrai que M. E. Thomas, le chef de cette maison, a dirigé pendant quinze ans un des plus beaux établissements de quincaillerie de Paris, et que, par suite, il s'entend à l'organisation des grandes entreprises de ce genre. Il est depuis neuf ans à Vichy. Ayant réuni deux petites maisons de quincaillerie qui se trouvaient alors dans cette ville, il a créé le superbe établisse-

ment que tout le monde peut visiter aujourd'hui, car l'entrée en est libre.

Comme cette maison tient toute la quincaillerie en général, nous ne pouvons évidemment songer à tenter l'énumération des objets qu'elle met en vente. Mais elle a quelques spécialités qui sortent un peu de la quincaillerie courante, et sur lesquelles il convient d'attirer l'attention.

Telle est sa spécialité de faux, instruments dont elle vend chaque année cinq ou six mille aux cultivateurs des départements voisins. Ces faux sont très appréciées, tant pour l'excellente qualité de l'acier que pour leur bon marché. Ce bon marché, qu'on ne peut trouver ailleurs, est dû aux grandes quantités sur lesquelles opère M. Thomas, qui obtient des réductions dont il fait bénéficier sa clientèle.

Voici, également pour les cultivateurs, des fourches, des pioches, des pelles, des dents de herse, qui, deux fois par an, se vendent par quantités énormes.

Mentionnons maintenant tous les articles de carrosserie, les lits en fer, un immense stock de fourneaux de cuisine en fonte, des lessiveuses américaines, etc.

Les entrepreneurs peuvent se procurer ici un assortiment très complet de toute la ferronnerie de bâtiment : grilles, balcons, barres d'appui, zinc de toitures, etc., etc.

Dans un magasin spécial, nous trouvons des huiles de lin pour la peinture de bâtiment, des huiles à graisser et des aciers fins pour la fabrication des soles de charrue et pour celle des outils servant à travailler la terre et des outils de tailleur. Ces aciers, très rares, viennent des grandes forges de la Norvège et des bords de la Loire.

Le rayon d'articles de chasse est magnifique. Nous y voyons des fusils à bascule d'une fabrication irréprochable, à des prix d'un bon marché surprenant ; des fusils *Dard*, modèle peu connu, mais d'un mécanisme admirable, permettant de démonter l'arme en une seconde ; des douilles à cartouches de tous les calibres, à broche et à percussion, de la poudre de chasse, etc., etc.

Après avoir jeté un coup d'œil sur l'orfèvrerie Christoffle, dont M. Thomas est le seul représentant et dépositaire accrédité et dont nous avons admiré les produits contenus dans une jolie vitrine d'exposition, nous arrivons à une très intéressante spécialité, inventée par M. Thomas.

Ce sont des chaises en bois d'une simplicité et d'une solidité remarquables, et qui, par leur utilité pratique, méritent d'être recommandées à tout le monde. Le siège, très large, et le dossier, très haut, sont formés avec des lames de bois concaves. À l'arrière du siège sont trois crochets que l'on place à volonté sur l'axe de fer reliant les pieds, qui sont à croisement. Suivant que l'on fixe à cet axe l'un ou l'autre des crochets, l'inclinaison du dossier est modifiée. Le premier crochet donne le siège ordinaire ; le second donne la chaise renversée, très commode pour le repos ; le troisième donne la chaise longue. Nous n'avons encore rien vu d'aussi commode et d'aussi simple. La fabrique de ces chaises, qui appartient à M. Thomas, se trouve dans les montagnes de Chateldon (Puy-de-Dôme).

Il nous faudrait encore mentionner tous les articles d'éclairage (lampes de tous les modèles, suspensions, etc.), et constater que M. Thomas est dépositaire des vélocipèdes de la maison Peugeot, incontestablement une de celles qui fabriquent le mieux. Du reste, M. Thomas est membre de la Société vélocipédique de Vichy, appelée à un grand développement sous l'habile direction des hommes sérieux qui sont à sa tête.

En somme, nous avons trouvé là une maison de premier ordre, dont le chef, M. Thomas, ancien élève de l'école de Châlons, ayant fait de la mécanique pendant douze ans et notamment dans les chemins de fer et à l'usine Cail, est un homme d'une grande capacité. Les immenses magasins et sous-sols contiennent des approvisionnements énormes, pouvant répondre aux demandes d'une clientèle de plus en plus nombreuse, visitée par des voyageurs et répartie dans toute la France.

GRANT.